



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT # 581-23 CONCERNANT
LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 581-23 concernant la prévention des incendies, adopté lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 7^e jour de septembre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 7 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de septembre 2023.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière